



République Française

Département de la Somme

VILLE DE CAMON

***Réglementation de la circulation et du stationnement pendant les travaux
75 rue du 11 Novembre***

Le Maire de la Ville de CAMON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les Articles L 2213-1, L 2213-6,

VU le Code Pénal, Article R 610-5,

VU la demande d'arrêté de l'entreprise EUROVIA,

VU les travaux de raccordement au réseau d'eau pluviale devant le n°75 rue du 11 Novembre,

VU la difficulté pour les riverains d'accéder à leur domicile le temps des travaux,

CONSIDERANT ces faits, il convient de réglementer la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité des agents de chantier et des usagers de la route,

A R R E T E

ARTICLE 1 : En raison du raccordement au réseau d'eaux pluviales à hauteur du n°75 rue du 11 Novembre, la circulation et le stationnement seront interdits au droit du chantier, du lundi 19 février 2024 au vendredi 23 février 2024.

ARTICLE 2 : De ce fait, afin que les riverains puissent accéder à leur domicile, les rues Paul Vaillant Couturier et 11 Novembre seront exceptionnellement rendues en double sens de circulation le temps des travaux.

ARTICLE 3 : La fourniture, la mise en place, la maintenance de la signalisation routière appropriée à ces prescriptions sont à la charge de l'entreprise exécutant les travaux.

ARTICLE 4 : Les véhicules qui stationneront devant les barrières de chantier ou les panneaux de signalisation seront considérés en stationnement interdit et gênant. Une mise en fourrière pourra être prescrite le cas échéant.

ARTICLE 5 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la législation en vigueur.

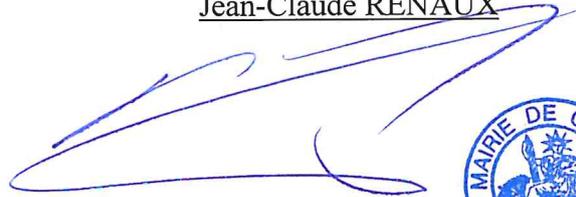
ARTICLE 6 : Monsieur le Maire de CAMON, Monsieur le Directeur Interdépartemental de la Police Nationale de la Somme, la Police Municipale, l'entreprise exécutant les travaux et tout fonctionnaire de police habilité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont :

Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Interdépartemental de la Police Nationale de la Somme,
- Monsieur DUPUIS Hubert, adjoint à la voirie,
- La société EUROVIA,
- Julien LECOCQ, directeur des services techniques,

Fait à CAMON, le 9 février 2024

Le Maire,
Jean-Claude RENAUX



AR n°2024.02.006